

Entrée en vigueur – Règlements 2025-885 et 2025-888

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

2025-885 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 517 500 \$ pour financer le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lachute ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 avril 2025 pour un emprunt de 2 517 500 \$.

2025-888 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 200 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Edwin et Saint-Jacques ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 avril 2025 pour un emprunt de 3 200 000 \$.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 23 avril 2025
(G-2025.09)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière